

FERRANDO Jean - Pierre —

Rougon, le 01/12/2019

la Tiège
24120 Rougon

Enquête publique P.L.U de Rougon

(7)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Après consultation du projet P.L.U en zone Ub et 1 AVa, je constate que les hauteurs pour les futures constructions seront de 7 m à l'égout. Actuellement le P.O.S impose une hauteur de 4,50 m au faitage. Il me semblerait plus juste et moins impactant pour les habitations voisines une hauteur de 4,50 m à l'égout.

En effet avec 7 m à l'égout, il est possible d'avoir une hauteur au faitage pouvant être comprise entre 8,50 m et 10 m.

D'un point de vu paysagé et pour les constructions existantes ou à venir, c'est une erreur.

Les potentielles constructions à venir se situant dans la zone Ub et 1 AVa seraient une véritable catastrophe paysagère.

Pour exemple la construction récente à l'extrême ouest de la zone Ub (parcelle n° DN 370 et DN 371) n'ayant pas respecté le P.O.S actuel, donne une idée de hauteur sachant que les hauteurs à venir pourront être beaucoup plus hautes et les constructions plus proches de la route départementale.

Tout ceci démontre bien l'impact négatif de telles hauteurs à venir.

Espérant que mes remarques seront étudiées et prises en compte.

Je vous prie de croire, monsieur, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Jean - Pierre Ferrando

